

Mettre en oeuvre le droit des usagers au quotidien

La place des usagers et la reconnaissance de leurs droits au sein des établissements et services médico-sociaux sont des questions centrales depuis la loi du 2 janvier 2002.

Le droit des usagers, en tant que norme supérieure, s'impose à toute institution. Bien évidemment, il ne suffit pas simplement de les énoncer. Il faut également que ceux-ci soient mis en œuvre concrètement. Ainsi, l'idée de rendre obligatoire et de formaliser un certain nombre d'outils visant à les garantir s'est imposée.

Toutefois, la mise en œuvre des droits des usagers au quotidien peut être source de vives tensions ; autonomie et sécurité, droit à la confidentialité et partage d'informations, sont autant de notions à réinterroger régulièrement.

Objectifs

- S'approprier les différents outils destinés à garantir les droits et libertés des usagers ainsi que leur modalité de mise en œuvre
- Permettre aux professionnels d'appréhender la globalité des enjeux éthiques et juridiques ayant trait à la mise en œuvre des droits des usagers
- En déduire des recommandations de méthode pour garantir l'application des droits et libertés au quotidien.

Contenus

- Les droits et libertés garantis à la personne vulnérable accueillie dans un établissement ou service social ou médico-social
- Les outils de la loi du 2 janvier 2002 garantissant la mise en œuvre des droits des usagers
- La mise en œuvre concrète en institution, les effets sur les pratiques professionnelles (accessibilité des documents, information des usagers, modification des organisations...)
- Les apports de la réflexion éthique (introduction).

Durée : 3 jours en intra,
2 jours en inter

Public :
Tous professionnels,
usagers & familles